

Faire un test de dépistage régulier, c'est le bon réflexe prévention pour éviter un cancer !

MÉMO DU DÉPISTAGE

De 25 à 30 ans
TOUS LES 3 ANS
après 2 tests normaux à 1 an d'intervalle

Un examen cytologique qui détecte d'éventuelles lésions précancéreuses au niveau du col de l'utérus.

De 30 à 65 ans
TOUS LES 5 ANS
après un test normal et en fonction de vos antécédents médicaux

Un test HPV qui détecte la présence du virus HPV dans les cellules du col de l'utérus.

CES DEUX TESTS SONT RÉALISÉS PAR FROTTIS, C'EST-À-DIRE LE PRÉLEVEMENT DE CELLULES AU NIVEAU DU COL DE L'UTÉRUS.



Si le résultat du dépistage est anormal ou positif

Si des cellules anormales et/ou la présence de virus sont détectées, cela ne signifie pas nécessairement que vous avez un cancer.

Votre médecin ou votre sage-femme vous indiquera les examens complémentaires nécessaires et vous orientera, si besoin, vers un médecin spécialisé.

Pour en savoir plus, parlez-en avec votre médecin ou votre sage-femme

CHIFFRES CLÉS

Chaque année en France

235 000

tests de dépistage anormaux

▼

32 000

dont lésions précancéreuses, ou cancéreuses

3 000

nouveaux cas de cancers du col de l'utérus diagnostiqués

1 100

décès

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est remboursé

La consultation chez le professionnel de santé, la réalisation du prélèvement et l'analyse du test de dépistage sont remboursées par l'assurance maladie et votre complémentaire santé.

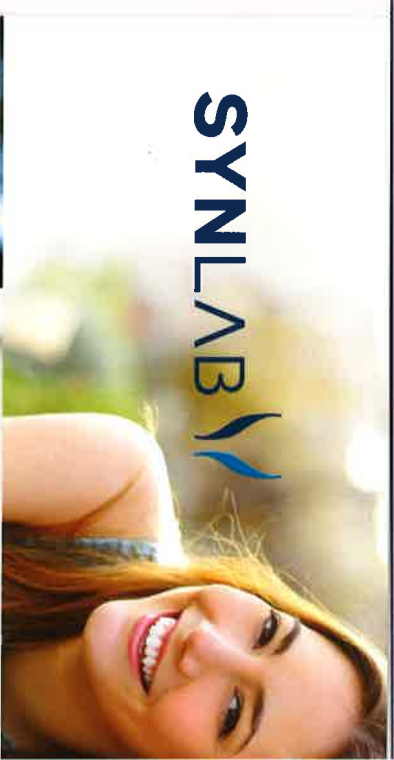
Si vous avez reçu un courrier d'invitation, l'analyse du test de dépistage est prise en charge à 100 % par votre régime d'assurance maladie, sans avance de frais.

Si vous bénéficiez de la Complémentaire Santé Solidarité (CSS) ou de l'Aide Médicale d'État (AME), il n'y a rien à payer.

Contact de votre laboratoire



SYNLAB



**DÉPISTAGE
DU CANCER
DU COL
DE L'UTÉRUS**

Entre 25 et 65 ans,
toutes les femmes
sont concernées

SYNLAB

www.synlab.fr

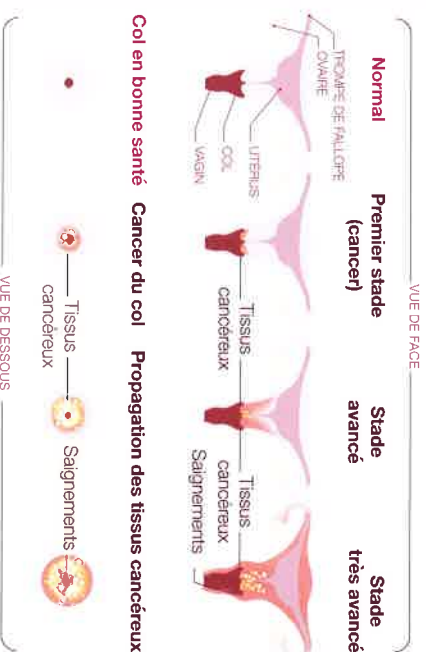
HPV : LE VIRUS À L'ORIGINE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Le cancer du col de l'utérus est causé par un « Papilloma Virus Humain », plus simplement appelé « HPV ». Ce virus, très fréquent, se transmet le plus souvent lors de rapports sexuels. A noter que le préservatif ne permet pas une protection complète contre le virus.

L'infection à HPV est très courante :

- 8 femmes sur 10 ont été infectées au moins une fois dans leur vie.
- Dans 1 cas sur 10, le virus HPV persiste et entraîne des lésions précancéreuses au niveau du col de l'utérus, qui peuvent évoluer en cancer.

COMMENT SE DÉVELOPPE UN CANCER DU COL DE L'UTÉRUS ?



L'évolution vers un cancer se développe lentement, sans symptômes particuliers pendant plusieurs années.

C'est pourquoi, dès l'adolescence et jusqu'à 65 ans, il est important d'avoir un suivi gynécologique régulier par un médecin traitant, un gynécologue ou une sage-femme et de faire des tests de dépistage pour détecter assez tôt un risque de cancer.

QUELS SONT LES MOYENS DE PRÉVENTION ?

Deux moyens complémentaires pour agir de manière préventive :

Dès la puberté, un suivi gynécologique régulier auprès d'un médecin traitant, d'un gynécologue ou d'une sage-femme

De 11 à 14 ans

LA VACCINATION

Le vaccin protège contre 70 % des virus HPV qui sont à l'origine des cancers du col de l'utérus.

De 25 à 65 ans

LE DÉPISTAGE

9 cancers sur 10 du col de l'utérus peuvent être évités grâce à un test de dépistage régulier.

GARÇONS ET FILLES (rattrapage possible jusqu'à 19 ans)

TOUTES LES FEMMES

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le dépistage repose sur la réalisation d'un prélèvement de cellules ou « frottis » au niveau du col de l'utérus.

Cet examen se fait en position gynécologique. Le professionnel de santé insère un spéculum dans le vagin afin de visualiser le col et prélever des cellules. Le prélèvement est ensuite placé dans un flacon et envoyé à un laboratoire pour analyse.

À partir de cet échantillon de cellules, le laboratoire d'analyses médicales réalise un examen biologique pour détecter la présence du virus HPV ou repérer des lésions précancéreuses le plus tôt possible au niveau du col de l'utérus, afin de les surveiller ou de les soigner pour prévenir l'apparition d'un cancer.

OÙ SE FAIRE DÉPISTER ?

Prenez rendez-vous auprès

- d'un gynécologue
- d'un médecin généraliste
- d'une sage-femme
- d'un centre de santé
- d'un laboratoire de biologie médicale (avec une prescription médicale ou une invitation au dépistage organisé)

BON À SAVOIR

Un test HPV par auto-prélèvement peut également vous être proposé. Vous ferez alors vous-même votre prélèvement dans le vagin en suivant bien le mode d'emploi. Mais si le résultat du test est positif, il faudra alors nécessairement refaire un prélèvement classique par frottis, réalisé chez un professionnel de santé.

